ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA MAIN D'ŒUVRE ET LA STRUCTURE DES SALAIRES EN 2024

Informations concernant le salarié désigné ci-dessous :

Nom Prénom

5 premiers chiffres du n° Sécurité Sociale : Identifiant salarié Insee *(Ne surtout pas rayer ni effacer)* :

SIRET de l'établissement employeur *(Ne surtout pas rayer ni effacer)* :

Si le salarié a quitté l'établissement avant le 1er janvier 2024, cochez cette case ☐ et retournez le questionnaire sans le remplir.

A. Quelles sont les rémunérations du salarié en 2024 ?

Ne pas porter les centimes, indiquer 0 en cas de non-versement

1	**Rémunération brute annuelle totale déplafonnée** *(base brute de sécurité sociale)*	€
Dont **1.1**	Rémunération des **heures supplémentaires et/ou complémentaires** en 2024 *(indiquer uniquement celles associées aux heures non prévues dans le contrat de travail, cf. notice)*	€
Dont **1.2**	**Total des primes et compléments de salaire** *(soumis à cotisations de sécurité sociale)*	€
	1.2.1 Avantages en nature	€
	1.2.2 Primes d'ancienneté	€
	1.2.3 Primes liées à des contraintes du poste de travail *(travail posté, équipes alternantes, nuit, astreintes, pénibilité, risque, etc.)*	€
	1.2.4 Primes liées aux performances individuelles	€
	1.2.5 Primes liées aux performances collectives, d'équipe, d'atelier	€
	1.2.6 Autres primes versées de **façon mensuelle**	€
	1.2.7 Autres primes versées de **façon non mensuelle** *(prime de précarité, 13e mois, indemnité de départ volontaire en retraite, prime de rachat de CET, indemnité de congés payés, etc.)*	€
2	Sommes attribuées au titre de l'**épargne salariale** versée en 2024 *(intéressement, participation, abondement de l'employeur aux PEE, PEI, PEG, Perco ou PER collectifs)*	€
3	**Autres éléments de rémunération non soumis à cotisations de sécurité sociale**, hors IJSS, IJC, chômage partiel : prime PPV, de télétravail, indemnités de licenciement, mise à la retraite, etc.	€

B. Quel est le temps travaillé par le salarié en 2024 ?

4	Le salarié a-t-il été présent dans l'établissement toute l'année ?	☐ Oui ☐ Non
5	S'il n'est **pas soumis au régime du forfait en jours**, **quel est son total d'heures rémunérées** en 2024 ? *Y compris absences rémunérées (congés annuels), hors congés maladie et absences non rémunérées, cf notice*	heures
Dont **5.1**	**Heures supplémentaires** et / ou **complémentaires** rémunérées en 2024 *(indiquer uniquement celles non prévues dans le contrat de travail, cf notice)*	heures
6	S'il est **au forfait jour**, quelle est la **durée du forfait** ***dans le contrat de travail pour une année entière*** ?	jours / an

► Sur **sa plus longue période d'emploi** sans changement **et que le salarié soit au forfait ou non** :

7	Quelle est la **durée hebdomadaire** qu'il pratique habituellement *(en cas de cycle, de modulation ou pour les salariés au forfait jour, renseignez la durée moyenne)* ?	heures minutes / semaine
8	Quel est le **nombre de jours travaillés** habituellement par semaine ?	, jours travaillés / semaine

Congés et absences du salarié :

9	Combien de **jours fériés** le salarié a-t-il travaillé en 2024 ? *Mettre 0 si aucun jour férié travaillé*	, jours

Sur **l'ensemble de l'année 2024**, quels ont été les **congés et absences** du salarié *(hors repos compensateur, hors chômage partiel et hors jours fériés chômés)* ?

Mettre 0 si non concerné

10	Jours de **congés payés, y compris RTT, effectivement pris** *(y compris CET)* ?	, J | O * *(unité préremplie)*
Dont **10.1**	Jours de RTT effectivement pris par le salarié en 2024	, J | O * *(unité préremplie)*
11	Arrêts maladie, accident Travail / Maladie Professionnelle (AT / MP)	, * *indiquer JO (jours ouvrés) ou JC (jours calendaires) ou HH (heures)*
12	Congés maternité / paternité	, *
13	Autres absences *(ponts accordés, grèves, congé parental, etc.)*	, *

14	Le salarié bénéficie-t-il d'un Compte Épargne Temps (CET) ?	☐ Oui ☐ Non
	14.1 S'il bénéficie d'un CET : Jours **pris** en 2024 provenant du CET	, jours ouvrés
	14.2 S'il bénéficie d'un CET : Jours **versés** au CET au titre de 2024	, jours ouvrés

SPECIMEN